177. COGENERATION

Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment

Dossier de soumission pour Fourniture de chaleur



Table des matières

1.	Prop	ositio	n pour la fourniture de chaleur	6
	1.1.	Valeurs	s de référence relatives à la centrale de cogénération (spécifications)	6
	1.2.	Prix po	ur la puissance thermique	6
	1.3.	Prix po	ur la consommation de chaleur	7
	1.4.	Indicat	ions concernant la production d'énergie	8
		1.4.1.	Module(s) de cogénération	8
		1.4.2.	Chaudières	8
	1.5.	Schém	a de calcul des coûts externes	9
		1.5.1.	Valeurs de référence relatives à la centrale de cogénération (spécification	າຣ)9
		1.5.2.	Module(s) de cogénération	9
		1.5.3.	Chaudières d'appoint	9
		1.5.4.	Calcul de la fraction de la chaleur totale produite par cogénération	. 10
		1.5.5.	Calcul de la consommation et de la production d'énergie de la cent énergétique	
		1.5.6.	Calcul des coûts externes	
		1.5.7.	Calcul des coûts externes	
	1.6.	•	tulatif des coûts	
	1.7.	Réparti	ition des coûts d'investissements	14
2.	Des	criptio	n du projet	15
	2.1.	Descrip	otion technique de la centrale de cogénération	15
		2.1.1.		
		2.1.2.	Descriptif des composantes principales de l'installation	15
	2.2.	Réseau	ux de chaleur de proximité et stations de transfert de chaleur	
	2.3.	Exploit	ation de l'unité de cogénération, production d'électricité et de chaleur	. 15
		2.3.1.	Production d'électricité (mode "production de chaleur", courant de poi courant de secours)	
		2.3.2.	Production et distribution de chaleur ; comptage de la chaleur, régulation	. 15
		2.3.3.	Périodes de fonctionnement	. 15
	2.4.	Liste d	es composantes principales de la prestation (liste indicative)	15
		2.4.1.	Travaux	15
		2.4.2.	Accumulateurs de chaleur et réservoirs	. 15
		2.4.3.	Production de chaleur, ventilation et réfrigération	15
		2.4.4.	Réseau de chaleur de proximité	
		2.4.5.	Stations de transfert de chaleur	
		2.4.6.	Production d'électricité et installations électriques	
		2.4.7.	Tranchées et travaux de gros-œuvre	
	2.5.		nces	
	2.6.	Prescri	ptions	16
3.	Clau	ises pa	articulières	. 17
	3.1.	Avant-	projet de centrale de cogénération et variantes	17
	3.2.	Spécifi	cations contractuelles	17
	3.3.	Mesura	age et décompte de la chaleur	17

3.4.	Maintenance et exploitation	17
3.5.	Maintenance du réseau de chaleur de proximité	17
3.6.	Maintenance des stations de transfert de chaleur	17
3.7.	Autorisations et réceptions	17
3.8.	Détermination du prix de la chaleur	18
3.9.	Surveillance des travaux	18
3.10.	Contrôle de la centrale de cogénération	18
3.11.	Locaux	18
3.12.	Recettes	18
3.13.	Gaz naturel	18
3.14.	Indisponibilité	18
3.15.	Date de début de la livraison de chaleur	18
3.16.	Visite du site	18
3.17.	Réception des différentes parties de l'installation	18
3.18.	Coût des études	18
3.19.	Planning	18
3.20.	Réception des installations par l'Organisme de Contrôle agréé	18
. Autr	es clauses	1 9



DOG	SOLED DE COLUMICA	NON
DOS	SSIER DE SOUMISS	SION
Objet : cogénération – fourniture c	· ·	
relatif à l'installation		
L'ouverture de la soumission aura	lieu le à heures	dans les bureaux de
Le présent document comporte	pages, numérotées	s de à
ainsi que plans énumérés da	ans les clauses particulières.	
Le présent dossier de soumission	a été élaboré par	
Le début des travaux est prévu po	our le	
La durée du contrat de fourniture	de chaleur est de ar	ns.
	A remplir par	Réservé au pouvoir
	l'entrepreneur	adjudicateur
Montant de l'offre (v. p 14)		
TVA (12%)	€	€
Montant TTC	€/a	€/a
Nom de l'entrepreneur		
Adresse:		
Téléphone :		
Fax :		
N° d'inscription au registre du		
commerce		

Formule d'engagement:

Par sa signature, l'entrepreneur déclare avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent dossier de soumission régissant la présente entreprise et s'engage à exécuter les travaux, fournitures et prestations conformément aux conditions du dossier de soumission, dans le respect de l'état de la technique et selon le prix de l'offre.

Signature unique et cachet de l'entreprise



1. Proposition pour la fourniture de chaleur

Remarques:

- Tous les prix indiquées ci-après s'entendent hors TVA
- Des coûts externes, qui sont établis selon le schéma de calcul du chapitre 5.5 sont considérés pour l'adjudication dans la présente soumission¹.

1.1. Valeurs de référence relatives à la centrale de cogénération (spécifications)

Puissance thermique totale ² :		kW
Part de l'énergie valorisée sous forme de chaleur utilisable – valeur minimale		%
Demande de chaleur annuelle ³ :		kWh/a
1.2. Prix pour la puissance thermique		1
Investissement total ⁴ :		EUR (1)
Facteur d'annuités		1
coûts fixes annuels, résultant du besoin en financement	E	UR/a (2)
coûts fixes annuels, résultant du besoin en financement des installations déjà construites ⁵	E	UR/a (3)
coûts fixes annuels, résultant de la location de la centrale énergétique	E	UR/a (4)
coûts fixes annuels, résultant de l'entretien de la centrale énergétique et des installations déjà en place	E	UR/a (5)
coûts fixes annuels, résultant de la fraction de la garantie totale + réception annuelle par "organisme de contrôle agrées"	F	UR/a (6)
coûts fixes annuels divers ⁶ , résultant principalement de		O (()
	E	UR/a (7)
recettes annuelles de la rémunération de la puissance électrique ⁷ :		UR/a (8)
= prix annuel pour la puissance thermique:	<u> Е</u>	UR/a (9)

 $(2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) - (8) - 0.5 \times (17)^{8}$

prix annuel spécifique pour la puissance en résultant⁹:

voir explications dans vademecum (C.T.G. 175, chapitre 5.3).

correspond à l'indication de P_i du contrat-type de fourniture de chaleur (voir aussi chapitre 6.5)

voir estimation des puissances thermiques et des consommations.

Investissement total "Total (hors TVA)" selon la répartition des coûts d'investissements incluant les frais accessoires (chapitre 1.7.). Pour le calcul aucunes subventions ne sont considérées. Des subventions éventuelles ultérieures sont au profit du maître d'ouvrage et de l'investisseur.

⁵ Coûts d'investissement déjà réalisés (arrondis), période de calcul des coûts: années, taux d'intérêt du calcul des coûts: %.

Le soumissionnaire doit donner des indications à ce sujet. En raison de la consommation réduite de chaleur pendant la phase initiale de fourniture de chaleur, le fournisseur de chaleur ne peut produire la chaleur au même prix que pendant la phase de la puissance thermique totale indiquée ici. Le soumissionnaire doit considérer ces coûts supplémentaires dans les coûts fixes annuels divers.

⁷ Selon le "règlement grand-ducal du 30 mai 1994", à estimer par le soumissionnaire.

Pour éviter des prix de chaleur contraproductifs au niveau polito-écologique, qui se situent largement en-dessous des coûts des combustibles et qui ne présentent pas d'attrait pour économiser, 50% de la rémunération de la puissance électrique (17), cf. chapitre 1.3, sont reportés sur le prix pour la puissance thermique.

correspond à l'indication de P_{PO} dans le contrat-type de fourniture de chaleur (C.T.G. 178, article 10.1)



1.3. Prix pour la consommation de chaleur

coûts fixes pour l'énergie 10:

 Gaz naturel Fioul consommation propre en électricité 		EUR/a EUR/a <u>EUR/a</u>
Total coûts d'énergie	<u></u>	EUR/a (13)
coûts annuels pour entretien et inspection de l'installation coûts annuels pour exploitation et pour personnel autres coûts annuels variables ¹¹ :		EUR/a (14) EUR/a (15)
résultant principalement de		
		EUR/a (16)
recettes annuelles de la rémunération de la puissance électrique ¹²		EUR/a (17)
= coûts annuels pour la consommation de chaleur: $(13) + (14) + (15) + (16) - 0.5 \times (17)^{13}$:	<u></u>	EUR/a (18)
prix spécifique en résultant pour la consommation de		
chaleur ¹⁴		
(18):kWh/a = (demande de chaleur annuelle)		EUR/kWh (19)
prix moyen spécifique en résultant pour la consommation		
de chaleur:		
[(9) + (18)]:kWh/a =		
(demande de chaleur annuelle)		EUR/kWh (20)

Il revient au soumissionnaire d'estimer la consommation en fioul, la consommation propre en électricité ainsi que la consommation d'autres substances de l'exploitation.

Selon le "règlement grand-ducal du 30 mai 1994", à estimer par le soumissionnaire

4 correspond à l'indication de P_{CO} dans le contrat-type de fourniture de chaleur, (C.T.G. 178 article 10.2)

Le soumissionnaire doit donner des indications à ce sujet. En raison de la consommation réduite de chaleur pendant la phase initiale de fourniture de chaleur, le fournisseur de chaleur ne peut produire la chaleur au même prix que pendant la phase de la fourniture de chaleur annuelle indiquée ici. Pour cette raison il est conseillé au soumissionnaire de considérer ceci dans les autres coûts annuels variables.

Pour éviter des prix de chaleur contraproductifs au niveau polito-écologique, qui se situent largement en-dessous des coûts des combustibles et qui ne présentent pas d'attrait pour économiser, 50% de la rémunération de la puissance électrique (17), cf. chapitre 1.3, sont reportés sur le prix pour la consommation de chaleur.



1.4. Indications concernant la production d'énergie¹⁵

1.4.1. Module(s) de cogénération		
puissance électrique (cos phi = 1):		kW _{el}
puissance thermique:		kW _{th}
rendement électrique (pleine charge):		%
rendement thermique (pleine charge):		%
rendement total (pleine charge) traitement supplémentaire de gaz d'échappement (cocher	la case correspondante)	%
prévu ¹⁶ □ non prévu □		
1.4.2. Chaudières		
Puissance nominale:		
Chaudière 1:		kW
Chaudière 2:		<u>kW</u>
TOTAL:		kW
température des gaz d'échappement à la puissance		
nominale et à 90/70°C		°C
rendement à la puissance nominale et à 90/70°C		%
joindre l'attestation du fabricant comme annexe si un traitement supplémentaire des gaz d'échappement est prévu système, ainsi que d'indiquer les valeurs maximales des émissions mg/Nm³ de gaz d'échappement, relatif à 5% d'oxygène restant.	, prière de décrire brièvem toxiques en NO _X et en CO	ent le 2, en



1.5. Schéma de calcul des coûts externes

1.5.1. Valeurs de référence relatives à la centrale de cogénération (spécifications)

Puissance thermique totale ¹⁷ :		kW	①
Demande de chaleur annuelle ¹⁸ :		kWh/a	2
1.5.2. Module(s) de cogénération			
Combustible (biffer ce qui ne convient pas)	1	Gaz naturel	/Fioul
Emissions de NO _x		g/Nm³	0
Puissance totale de la cogénération		kW_{therm}	3
Puissance électrique totale de la cogénération		kW_{el}	4
Puissance totale de la cogénération consommée sous forme			
de combustible		kW_{fuel}	(5)
Fraction de couverture thermique des modules de			
cogénération (③/①)		%	
1.5.3. Chaudières d'appoint			
Combustible prépondérant (biffer ce qui ne convient pas)		Gaz naturel	/Fioul
Emissions de NO _x		g/Nm³	2
Rendement de génération		%	
Rendement utile des chaudières			

(= rendement de génération – 5%)

¹⁷ correspond à l'indication de P_i dans le contrat-type de fourniture de chaleur

voir estimation des puissances thermiques et des consommations (article 2.5.)



1.5.4. Calcul de la fraction de la chaleur totale produite par cogénération

- Remarques:
- 1. Les tableaux suivants servent uniquement à la comparaison de calcul des coûts externes.
- 2. Les valeurs intermédiaires sont à interpoler linéairement
- Puissance électrique totale ≤ 150 kW

Exploitation 24 h/jour				
Fraction de la puissance thermique totale produite par cogénération	Fraction résultante de chaleur totale produite par cogénération			
5 %	28 %			
10 %	48 %			
15 %	63 %			
20 %	74 %			
25 %	81 %			
30 %	85 %			
35 %	89 %			
40 %	91 %			
45 %	93 %			
50 %	94 %			
55 %	95 %			

• Puissance électrique totale > 150 kW

Exploitation 16 h/jour				
Fraction de la puissance thermique	Fraction résultante de chaleur totale			
totale produite par cogénération	produite par cogénération			
5 %	20 %			
10 %	35 %			
15 %	47 %			
20 %	56 %			
25 %	62 %			
30 %	67 %			
35 %	71 %			
40 %	75 %			
45 %	77 %			
50 %	79 %			
55 %	81 %			



1.5.5. Calcul de la consommation et de la production d'énergie de la centrale énergétique

Energie thermique de cogénération = demande de chaleur annuelle ② x fraction produite par cogénération déterminé sous 1.5.4. =					
= énergie thermique de cogénération ⑦ x ⑤/③ =	= demande de chaleur	annuelle ② x	fraction produite par cog		
=	Energie consommée	sous forme d	e combustibles par les	s modules de cogénération	
	= énergie thermique de	e cogénération	⑦ x ⑤/③		
Energie électrique de cogénération = énergie thermique de cogénération ⑦ x ④/③ =	=	kWh/a ⑦ x	kW _{fuel} ⑤ /	kW	therm ③
= énergie thermique de cogénération ⑦ x ⊕/③ =	=	kW _{fuel} /a ®			
=	Energie électrique de	cogénération	า		
=kWh _{el} /a ⑨ Energie consommée sous forme de combustibles par les chaudières d'appoint	= énergie thermique de	e cogénération	⑦ x ④/③		
Energie consommée sous forme de combustibles par les chaudières d'appoint	=	kWh/a ⑦ x	kW _{el} \oplus /	kW	therm ③
·	=	kWh _{el} /a ⑨			
	_		•	• •	res)
= (kWh/a ② kWh/a ⑦) / ⑥	= (kWh/a ②	•	` ` `	,



1.5.6. Calcul des coûts externes¹⁹ ⇒ combustible GAZ NATUREL

Répercussion sur le prix de la chaleur (1) + (2) / ΣkWh/a ②	EUR/kWh
Σ Coûts externes – ensemble de l'installation (1) + (2)	EUR/a (21)
Σ Coûts externes – chaudières d'appoint (2)	EUR/a
	=EUR/a
Coûts externes amont (chaîne de combustibles):	
	=EUR/a
Emissions locales de NO _x (combustion du gaz naturel):	
	=EUR/a
Emissions locales de CO ₂ (combustion du gaz naturel) :	
2. Chaudières d'appoint	
Σ Coûts externes – modules de cogénération (1)	EUR/a
	= - EUR/a
Crédit correspondant aux coûts externes évités lors de la production d	l'électricité:
® kWh/a x 0,18 Cent/kWh	=EUR/a
Coûts externes amont (chaîne de combustibles):	
	=EUR/a
Emissions locales de NO _x (combustion du gaz naturel):	
® kWh/a x 1,02 Cent/kWh	=EUR/a
Emissions locales de CO ₂ (combustion du gaz naturel) :	
1. Modules de cogénération	

gaz d'échappement.

Ce nombre s'obtient par multiplication de plusieurs chiffres, son unité est (Cent x Nm³/g x kWh).

Les coefficients multiplicateurs du tableau sont basés sur les valeurs indiquées en 5.3. du Vademecum pour la quantification des coûts externes. Les coûts externes pour la chaîne des combustibles amont et le mix électrique CEGEDEL ont été calculés à partir de ces valeurs à l'aide du logiciel GEMIS. Les valeurs pour les NO_X ont été déterminées pour les teneurs en oxygène résiduelles habituelles dans les qaz d'échappement.



1.5.7. Calcul des coûts externes²¹ ⇒ combustible FIOUL

Répercussion sur le prix de la chaleur (1) + (2) / ΣkWh/a ②	EUR/kWh
Σ Coûts externes – ensemble de l'installation (1) + (2)	EUR/a (21)
Σ Coûts externes – chaudières d'appoint (2)	EUR/a
® kWh/a x 0,30 Cent/kWh	=EUR/a
Coûts externes amont (chaîne de combustibles):	
	=EUR/a
Emissions locales de SO ₂ (combustion du fioul) :	
⑩ kWh/a x ❷ x 0,89 (Cent x Nm³/gx kWh)	=EUR/a
Emissions locales de NO _x (combustion du fioul):	
® kWh/a x 1,24 Cent/kWh	=EUR/a
Emissions locales de CO ₂ (combustion du fioul) :	
2. Chaudières d'appoint	
Σ Coûts externes – modules de cogénération (1)	EUR/a
	= - EUR/a
Crédit correspondant aux coûts externes évités lors de la production d'	'électricité:
8kWh/a x 0,30 Cent/kWh	=EUR/a
Coûts externes amont (chaîne de combustibles):	
8kWh/a x 0,30 Cent/kWh	=EUR/a
Emissions locales de SO ₂ (combustion du fioul):	
	=EUR/a
Emissions locales de NO _x (combustion du fioul):	
8 kWh/a x 1,24 EUR/kWh	=EUR/a
Emissions locales de CO ₂ (combustion du fioul) :	
1. BHKW-Module	

Ce nombre s'obtient par multiplication de plusieurs chiffres, son unité est (Cent x Nm³/g x kWh)

Les coefficients multiplicateurs du tableau sont basés sur les valeurs indiquées en 5.3. du Vademecum pour la quantification des coûts externes. Les coûts externes pour la chaîne des combustibles amont et le mix électrique CEGEDEL ont été calculés à partir de ces valeurs à l'aide du logiciel GEMIS. Les valeurs pour les NO_X ont été déterminées pour les teneurs en oxygène résiduelles habituelles dans les gaz d'échappement.



1.6. Récapitulatif des coûts

Nature des coûts annuels (symboles utilisés précédemment)	Montant HT [EUR/a]	Taux de TVA [%]	Montant TVA [EUR/a]	Montant TTC [EUR/a]
Prix annuel pour la puissance thermique (9)		12		
Coûts annuels pour la consommation de chaleur (18)		12		
Σ Coûts externes (21)		12		
TOTAL ²³ :		1		

1.7. Répartition des coûts d'investissements

(à titre d'exemple dans le tableau suivant)

(selon la liste des composantes principales de la prestation (voir chapitre 2.4.)

Lot	Désignation	Coût pour une installation prête à être exploitée	
1	Production et répartition de chaleur		
	Réservoir de fioul	EUR	
2	Cheminées et installation de traitement	EUR	
	des gaz d'échappement		
3	Accumulateur de chaleur	EUR	
4	Réseau de chaleur de proximité	EUR	
5	Station de transfert de chaleur	EUR	
6	Travaux de démontage	EUR	
7	Isolation acoustique et thermique	EUR	
8	Cogénération et installations électriques	EUR	
9	Tranches et travaux de construction	EUR	
10	Réception réseau de chaleur existant	EUR (Prix fixé)	
11	Coûts de planification	EUR (Prix fixé)	
	TOTAL hors TVA	EUR	

Les valeurs inscrites sur cette ligne doivent être reportées sur la première page du dossier de consultation.



- 2. Description du projet²⁴
- 2.1. Description technique de la centrale de cogénération
- 2.1.1. Bâtiments à alimenter en chaleur
- 2.1.2. Descriptif des composantes principales de l'installation
- Modules de cogénération
- Isolation acoustique
- Chaudières
- Accumulateurs de chaleur
- Système de refroidissement de secours
- Installations de traitement des gaz d'échappement
- Installations électriques
- 2.2. Réseaux de chaleur de proximité et stations de transfert de chaleur
- 2.3. Exploitation de l'unité de cogénération, production d'électricité et de chaleur
- 2.3.1. Production d'électricité (mode "production de chaleur", courant de pointe, courant de secours)
- 2.3.2. Production et distribution de chaleur; comptage de la chaleur, régulation
- 2.3.3. Périodes de fonctionnement
- 2.4. Liste des composantes principales de la prestation (liste indicative)
- **2.4.1.** Travaux
- 2.4.2. Accumulateurs de chaleur et réservoirs
- 2.4.3. Production de chaleur, ventilation et réfrigération
- 2.4.4. Réseau de chaleur de proximité
- 2.4.5. Stations de transfert de chaleur

La suite des chapitres ci-après est indicative et sert de cadre pour la description du concept technique qui est à établir de manière spécifique pour chaque projet.



2.4.6. Production d'électricité et installations électriques

2.4.7. Tranchées et travaux de gros-œuvre

2.5. Puissances

Estimation des puissances thermiques et des consommations

Composante	Puissance thermique (kW)	Nb d'heures de fonctionnement à plein régime (h/a)	Quantité de chaleur (kWh/a)			
Somme Σ		1				
Puissance thermique	$\Sigma \times f =$					
totale résultante P _i		1				
f: coefficient retenu pour tenir compte de la simultanéité du fonctionnement,						
f =(fixé)						

2.6. Prescriptions



3. Clauses particulières

3.1. Avant-projet de centrale de cogénération et variantes

L'avant-projet de centrale de cogénération élaboré par le bureau d'ingénieursconseils, documenté par les plans et schémas joints ainsi que par les différentes rubriques du détail estimatif, doit être considéré comme une proposition de base.

Le soumissionnaire peut bien évidemment l'optimiser ou le modifier, dans la mesure où les spécifications du projet, documentées par le descriptif, les présentes clauses particulières ainsi que par les autres clauses citées au paragraphe 7 ci-après, sont respectées.

Le soumissionnaire qui souhaite user de la possibilité de proposer une variante peut le faire en joignant un descriptif (max 2 pages A4) dans lequel il fera figurer les données nécessaires correspondant à cette variante - ou les écarts par rapport à l'avant-projet -, et les justifiera.

3.2. Spécifications contractuelles

Les spécifications ci-après sont partie intégrante du contrat et doivent être impérativement respectées.

- La production d'énergie est basée sur un processus de cogénération; les modules de cogénération prévus pour couvrir les besoins thermiques de base sont complétés par des chaudières d'appoint.
- La puissance thermique totale de l'installation vaut au minimum kW.
- Les modules de cogénération contribuent à la puissance thermique totale pour au minimum%.
- Le rendement électrique des modules de cogénération vaut au minimum 35 %, le rendement global au minimum 85 %.
- Le rendement de génération des chaudières vaut au minimum 93%.
- La capacité de l'accumulateur de chaleur doit être suffisante pour que les modules de cogénération puissent y évacuer la puissance thermique totale pendant au moins 2 heures (pour une différence de température de 20 K).
- 3.3. Mesurage et décompte de la chaleur
- 3.4. Maintenance et exploitation
- 3.5. Maintenance du réseau de chaleur de proximité
- 3.6. Maintenance des stations de transfert de chaleur
- 3.7. Autorisations et réceptions



3.8. Détermination du prix de la chaleur

(justification à fournir conformément au formulaire VDI 2067)

- 3.9. Surveillance des travaux
- 3.10. Contrôle de la centrale de cogénération
- 3.11. Locaux
- 3.12. Recettes
- 3.13. Gaz naturel
- 3.14. Indisponibilité
- 3.15. Date de début de la livraison de chaleur

3.16. Visite du site

Le soumissionnaire est tenu, avant la remise de son offre, de visiter les bâtiments de la future centrale et les locaux des futures stations de transfert.

Cette visite est organisée conjointement pour l'ensemble des soumissionnaires et aura lieu le (Date) à heures.

3.17. Réception des différentes parties de l'installation

(indication des coûts correspondants à prendre en compte)

3.18. Coût des études

(indication des coûts à prendre en compte pour les études effectuées)

3.19. Planning

(planning contractuel pour la construction des installations, avec indication de la date de début de la livraison de chaleur)

3.20. Réception des installations par l'Organisme de Contrôle agréé



4. Autres clauses

L'établissement de l'unité de cogénération, en plus des spécifications déjà présentées, est soumis en outre aux clauses administratives générales, ainsi qu'aux Clauses Techniques Générales du "Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment (CRTI-B), dans leur dernière version.